

## **Le dépistage prénatal menacé.**

La France dispose à ce jour d'une organisation du dépistage prénatal parmi les plus efficaces au monde. L'échographie en représente l'élément clé. L'échographie de dépistage prénatal s'adresse à l'ensemble des familles et concerne les 800 000 enfants naissant chaque année, à qui elle permet un accueil périnatal adapté et des risques de séquelles à long terme minorés.

Depuis quelques années, cette situation se détériore, essentiellement en raison de l'arrêt d'activité ou de la réorientation professionnelle de praticiens compétents et motivés. Toutes les parties concernées, Ministère, Caisses de Sécurité Sociale, Sociétés Savantes, syndicats médicaux, associations de familles, connaissent la cause principale de cette désaffection. Tous savent que les conditions notoirement obsolètes offertes aux médecins et aux sages-femmes ne permettent ni le maintien de leur exercice ni l'installation des praticiens nouvellement formés. Pour autant, le secteur public n'a pas développé de structure capable d'assumer la charge du dépistage prénatal.

La réduction de l'offre de soins, le décalage entre les tarifs opposables inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 20 ans et les réalités d'une pratique professionnelle de qualité font peser sur les familles une inégalité d'accès au dépistage prénatal qui va grandissant.

Pour leur part, les professionnels n'ont pas attendu la parution du rapport que le Comité National Technique de l'Echographie de Dépistage Prénatal doit prochainement remettre au Ministre de la Santé pour s'engager dans un processus de démarche qualité à la hauteur de l'attente des familles.

L'application des dispositions de la Classification Commune des Actes Médicaux, qui avaient reçu l'agrément de toutes les parties, pouvait permettre une sortie de crise. Malheureusement, dans un esprit de maîtrise comptable des dépenses de Santé, l'UNCAM est revenu sur son engagement formel en date du 11 février 2005.

Ce dernier revirement met gravement en péril la pérennité du dépistage prénatal tel qu'il existe actuellement en France. A court terme, on peut prévoir le dysfonctionnement des Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal et à plus long terme une régression de la prise en charge périnatale et de la prévention des handicaps.

### **Les signataires :**

#### **• Société scientifiques :**

- Collège Français d'Echographie Foetale (CFEF) Docteur Marc Althuser
- Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français (CNGOF)  
Professeur Jacques LANSAC.
- Société Francophone pour l'Application des Ultrasons à la Médecine et à la Biologie (SFAUMB) Professeur Yves VILLE.



